

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : ASTER ONE LUX

Entreprise d'assurance : CNP Luxembourg 8 rue Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg

Site internet : www.cnpluxembourg.lu

Appelez le +352 279 562 01 pour de plus amples informations

CNP Luxembourg est une entreprise d'assurance contrôlée par le Commissariat aux Assurances, 11, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Date de production du document d'informations clés : 24/11/2025

CNP Luxembourg est une filiale à 100% de La Banque Postale.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

ASTER ONE LUX est un contrat d'assurance individuel sur la vie libellé en euros et en unités de compte. Ce produit est un produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance (« PRIIPS »), tel que défini dans le règlement (UE) no 1286/2014.

Objectifs

Les options d'investissement sous-jacentes proposées sont :

- le support en euros CNP EURO LUX B ou, pour la Formule Lib'RT 3G, le support en euros CNP EURO LUX Lib'RT 3G
- les supports en unités de compte dans les modes de gestion « Gestion Libre » ou « Gestion Conseillée »,
- les orientations de gestion dans le mode de gestion « Gestion sous Mandat ».

Le support en euros CNP EURO LUX B et le support en euros CNP EURO LUX Lib'RT 3G sont investis principalement en actifs obligataires. Le rendement du support en euros CNP EURO LUX B dépendra du taux de participation aux bénéfices brut qui pourra être attribué au 31 décembre de chaque année par CNP Luxembourg, des frais sur encours et des éventuels prélèvements sociaux.

Le rendement du support en euros CNP EURO LUX Lib'RT 3G du contrat du souscripteur dépendra du taux de participation aux bénéfices brut qui pourra être attribué au 31 décembre de chaque année par CNP Luxembourg au support en euros CNP EURO LUX B, des frais sur encours et des éventuels prélèvements sociaux et sera compris entre 80% et 110% de ce taux en fonction du taux moyen annuel d'investissement sur les supports en unités de compte constaté sur le contrat du souscripteur au 31 décembre de chaque année.

Les supports en unités de compte sont constitués par des organismes de placement collectif (de type actions, obligataires ou mixtes) ou des parts de fonds internes dont les actifs relèvent des règles de dispersion et de diversification prévues par la réglementation luxembourgeoise. Le rendement des supports en unités de compte dépend de l'évolution des marchés financiers.

Les orientations de gestion sont constituées de parts de fonds internes dont les actifs relèvent des règles de dispersion et de diversification prévues par la réglementation luxembourgeoise. Le rendement du capital investi dans le mode de gestion « Gestion sous Mandat » dépend de l'orientation de gestion choisie et du rendement des actifs qui composent chaque orientation de gestion.

Investisseurs de détail visés

ASTER ONE LUX est accessible aux personnes physiques. Ce contrat s'adresse à différents types de souscripteurs en fonction de leur profil d'investissement et des supports d'investissement choisis. Les informations spécifiques relatives à chaque support d'investissement peuvent être obtenues sur le site internet www.cnpluxembourg.lu

Les informations spécifiques relatives à chaque support d'investissement peuvent être obtenues sur le site internet : www.cnpluxembourg.lu

Contrat d'assurance : avantages et coûts

ASTER ONE LUX comporte une garantie en cas de vie qui donne droit au versement d'un capital ainsi qu'une garantie en cas de décès qui donne droit au versement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s). Le montant de ces garanties dépend des options d'investissement sous-jacentes. Il est présenté dans la rubrique « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? »

Le contrat comporte une date d'échéance de 30 ans à compter de sa date de conclusion. Le contrat pourra être prorogé à l'échéance, selon les modalités et les conditions qui seront précisées à l'échéance.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Éventail des classes de risques des options d'investissement sous-jacentes proposées dans le contrat ASTER ONE LUX :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant 8 ans et vous pourriez obtenir moins en retour.

Cet indicateur ne tient pas compte du risque de change pour le cas où le souscripteur choisirait une devise de communication autre que l'euro ou investirait sur des supports libellés dans une autre monnaie que l'euro.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le risque et le rendement de l'investissement sur le contrat ASTER ONE LUX varient en fonction de l'option d'investissement sous-jacente.

Pour le support en euros CNP EURO LUX B ou le support en euros CNP EURO LUX Lib'RT 3G, le contrat ne comporte pas de garantie en capital au moins égale aux sommes versées nettes de frais. Le rendement du capital investi sur le support en euros CNP EURO LUX B dépendra du taux de participation aux bénéfices brut qui pourra être attribué au 31 décembre de chaque année par CNP Luxembourg, des frais sur encours et des éventuels prélèvements sociaux.

Le rendement du capital investi sur le support en euros CNP EURO LUX Lib'RT 3G du contrat du souscripteur dépendra du taux de participation aux bénéfices brut qui pourra être attribué au 31 décembre de chaque année par CNP Luxembourg au support en euros CNP EURO LUX B, des frais sur encours et des éventuels prélèvements sociaux et sera compris entre 80% et 110% de ce taux en fonction du taux moyen annuel d'investissement sur les supports en unités de compte constaté sur le contrat du souscripteur au 31 décembre de chaque année.

Pour les supports en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. Le rendement du capital investi sur les supports en unités de compte dépendra de l'évolution des marchés financiers auxquels sont exposés ces supports.

Le rendement du capital investi dans le mode de gestion « Gestion sous Mandat » dépend de l'orientation de gestion choisie et du rendement des actifs qui composent chaque orientation de gestion.

Les informations spécifiques relatives à chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues sur le site internet : www.cnp-luxembourg.lu

La législation fiscale de l'État où réside l'adhérent / le souscripteur peut avoir des conséquences sur les paiements réels réalisés.

Que se passe-t-il si CNP Luxembourg n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de CNP Luxembourg, l'adhérent / le souscripteur pourrait subir une perte financière.

L'ensemble des actifs représentatifs des provisions techniques de CNP Luxembourg constitue un patrimoine distinct affecté par privilège à la garantie du paiement des créances d'assurance. Le souscripteur bénéficie du privilège commun à tous les souscripteurs conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend le contrat ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	Entre 203 EUR et 712 EUR	Entre 865 EUR et 11 560 EUR
Incidence des coûts annuels*	Entre 2,0 % et 7,1 %	Entre 1,1 % et 4,9 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 23.15 % avant déduction des coûts et de 18.26 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 8 ans
Coûts d'entrée	Pourcentage de montants que vous versez	De 0,13 % à 0,15 %
Coûts de sortie	Pourcentage de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé	De 0,00 % à 0,39 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	De 1,00 % à 4,17 %
Coûts de transaction	Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons	De 0,00 % à 1,50 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commissions d'intéressement	Le montant varie en fonction de la performance de votre investissement.	De 0,00 % à 1,40 %

Les coûts supportés par l'adhérent / le souscripteur varient en fonction de l'option d'investissement sous-jacente.

Les informations spécifiques relatives à chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues sur www.cnluxembourg.lu

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer l'argent de façon anticipée ?

Le souscripteur peut renoncer à son contrat dans un délai de 30 jours calendaires révolus suivant la date de conclusion du contrat.

Durée de détention recommandée : 8 ans compte tenu de la fiscalité en vigueur.

Le contrat ASTER ONE LUX comporte une faculté de rachat. Les sommes sont versées par CNP Luxembourg selon les modalités contractuelles dans un délai de 60 jours maximum suivant la date de réception de la demande complète par l'assureur. Le rachat anticipé avant l'échéance ou la fin de la période de détention recommandée des options d'investissement sous-jacentes peut modifier le profil de risque ou de performance et/ou entraîner la perte de garanties du capital.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative à son contrat, le souscripteur doit contacter son conseiller. Le souscripteur peut également adresser une réclamation à la direction générale de CNP Luxembourg, 8 rue Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg. En cas de désaccord avec une décision prise par CNP Luxembourg, et après épuisement des voies de recours auprès de l'assureur, le souscripteur pourra s'adresser :

- pour les résidents français au Médiateur : par voie postale à « La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX09 » ou directement sur le site internet www.mediation-assurance.org
- pour les résidents luxembourgeois au Médiateur en Assurances : par voie postale à « Médiateur en Assurances, 12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg » ou à l'adresse électronique mediateur@aca.lu
- à l'autorité de contrôle de l'assureur : Commissariat aux Assurances, 11, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg

L'avis du Médiateur ne s'impose pas aux parties en litige qui conservent le droit de saisir les tribunaux.

Autres informations pertinentes

Les documents d'information supplémentaires contractuels ou légaux sont les documents qui matérialisent le contrat et les autres documents d'information :

- les conditions générales du contrat ASTER ONE LUX,
- les annexes aux conditions générales du contrat relatives aux minima d'opération et taux de frais en vigueur, aux informations sur les valeurs de rachat et à la fiscalité en vigueur,
- les annexes relatives aux listes de supports éligibles au contrat ASTER ONE LUX,
- l'avenant décrivant les caractéristiques de la Formule Lib'RT 3G signé, si le souscripteur a choisi la Formule Lib'RT 3G
- les documents descriptifs des caractéristiques principales des supports en unités de compte,
- les dispositions particulières des supports, le cas échéant,
- la convention de démembrement, le cas échéant,
- les conditions particulières,
- les avenants éventuels,
- le bulletin de situation annuel.